



## Quand le personnel du CP Rennes devient l'exutoire de la population pénale !



**Le bureau local Force Ouvrière** s'étonne, **ENCORE UNE FOIS**, du résultat de la Commission De Discipline du jour...

En effet, la détenue L, après s'en être pris verbalement à l'agent d'étage, l'insultant, la menaçant :

« **Toi ferme ta gueule, fais pas la maligne, je vais t'en mettre une** »,

**avant de tenter l'agression physique équipée d'un balai et coursant l'agent sur la coursive**, s'en sort avec **SEULEMENT ET POUR TOUT 10 JOURS DE CONFINEMENT AVEC SURSIS !**

Sans l'intervention de la détenue B, qui s'est interposée en maîtrisant la détenue L, l'empêchant ainsi de porter atteinte à l'intégrité physique de la collègue, que se serait-il passé ? Doit-ont **MINIMISER à ce point** ce comportement **inacceptable** envers le personnel ???!

Quand on sait que ce même jour, la détenue B écope de **8 jours fermes de Quartier disciplinaire** pour s'être « accrochée » avec la détenue M, on se pose des questions :

*Madame la Directrice, quel message souhaitez-vous faire passer à la population pénale ? Comment les agents peuvent-ils se sentir Et respectés Et considérés Et soutenus dans ces conditions ?*

**Le bureau local Force Ouvrière** dénonce la sanction **minimaliste** attribuée à la détenue L, **une peine exemplaire de 15 jours fermes au QD** aurait été **plus que justifiée !**

**Le bureau local Force Ouvrière** apporte tout son soutien à la collègue **concernée** et se tient à sa disposition pour toute démarche.

**Le bureau local Force Ouvrière** demande, **ENCORE UNE FOIS**, à ce que les sanctions soient données de manière plus explicable à l'avenir !!

